

## 1. Généralités

---

Les «Conditions Particulières Swisscom TV 2.0 («CP TV 2.0») de Swisscom (Suisse) SA («Swisscom») s'appliquent au domaine de la prestation Swisscom TV 2.0 («TV 2.0») en complément des Conditions Générales de Vente pour les prestations Swisscom («CGV»). En cas de contradictions, elles prévalent sur les CGV.

TV 2.0 fait toujours partie d'un pack de prestations de Swisscom et ne peut être souscrit séparément.

## 2. Prestations de Swisscom

---

### 2.1 Etendue de la prestation

TV 2.0 permet au client de recevoir des programmes de télévision et de radio («programmes») via Internet ou le réseau de communication mobile, et de les visionner via la Swisscom TV Box 2.0, via une application sur des appareils mobiles (tablettes, smartphones) ou via des logiciels spécifiques sur des ordinateurs. TV 2.0 offre par ailleurs divers services supplémentaires et fonctionnalités. Ceux-ci sont présentés sur [www.swisscom.ch/tv](http://www.swisscom.ch/tv).

La disponibilité des différents éléments de TV 2.0, ainsi que des services supplémentaires et fonctionnalités associés, varie en fonction du pack de prestations choisi, des terminaux employés et de l'accès au réseau utilisé.

### 2.2 Programmes

La liste des programmes contenus dans le pack de prestations choisi par le client peut être consultée sur [www.swisscom.ch/tv](http://www.swisscom.ch/tv). **Swisscom se réserve le droit de modifier à tout moment les programmes qu'il est possible de recevoir.** L'offre des programmes locaux dépend de la localisation et des appareils. La réception de certaines chaînes, en particulier les chaînes HD, est de plus soumise aux capacités du raccordement du client.

### 2.3 Enregistrements

TV 2.0 stocke les enregistrements du client non pas localement, mais sur des serveurs en Suisse. Lors de l'échange d'une box défectueuse, les enregistrements sont conservés. La fonction d'enregistrement est limitée à une durée totale déterminée (voir [www.swisscom.ch/tv](http://www.swisscom.ch/tv)).

### 2.4 Autres services

Swisscom propose (à titre payant) d'autres services, par exemple des programmes supplémentaires, des offres de films et des Live Events à la demande. Les tarifs et redevances en vigueur publiés sur [www.swisscom.ch/tv](http://www.swisscom.ch/tv) sont déterminants. Si un tel service est assuré par un fournisseur tiers, le client passe un contrat avec ce fournisseur et ce sont les conditions de ce fournisseur, publiées sur [www.swisscom.ch/tv](http://www.swisscom.ch/tv) qui font foi. Les redevances peuvent être facturées au client par Swisscom au nom et pour le compte du fournisseur tiers en question. En cas d'augmentation des tarifs de ces services, le client ne peut se prévaloir d'un droit à résiliation pour le pack de prestations contenant TV 2.0, souscrit chez Swisscom.

### 2.5 Installation à domicile

Swisscom propose au client la possibilité de charger Swisscom (ou une autre entreprise mandatée par Swisscom) d'effectuer l'installation à domicile de l'infrastructure technique nécessaire. Ces prestations correspondent aux conditions actuelles de l'offre disponibles sur [www.swisscom.ch](http://www.swisscom.ch).

## 3. Prestations du client

---

### 3.1 Prise numérique DSL, pack de prestations avec un raccordement basé sur Internet

Normalement, il est nécessaire d'assurer l'installation d'une prise numérique DSL. Cette installation est réalisée par un technicien du service de maintenance. Dans le cas où il n'y a pas besoin d'une

prise numérique DSL, Swisscom informe le client de la situation et des suites à donner. La responsabilité pour les dommages consécutifs à l'installation de la prise numérique est exclue, dans la mesure permise par la loi. Il incombe au client de fournir l'électricité nécessaire aux appareils pour permettre la fourniture des prestations.

L'utilisation de TV 2.0 nécessite un raccordement basé sur Internet, un pack de prestations associé de Swisscom et une Swisscom TV Box 2.0 (de plus amples informations sont disponibles sur [www.swisscom.ch/tv](http://www.swisscom.ch/tv)).

Le client est chargé d'obtenir l'accord du détenteur du raccordement basé sur Internet pour pouvoir utiliser ces prestations, s'il ne s'agit pas d'une seule et même personne.

### 3.2 Installation et désinstallation

Le client est responsable de l'installation s'il renonce au service d'installation à domicile proposé par Swisscom. A la fin de la relation de prestation de service, le client est responsable de la désinstallation des équipements télévisuels Swisscom et en supporte les frais.

### 3.3 Utilisation conforme au contrat

**Toutes les prestations TV 2.0, indépendamment de l'appareil de réception utilisé, ne peuvent être utilisées qu'à titre privé et en aucun cas à des fins commerciales ou industrielles.** En particulier ne sont pas autorisées la réception et l'utilisation des prestations de service dans des lieux accessibles au public, par exemple les cafés, restaurants, hôtels, cinémas, théâtres ou dans les vitrines de magasins, la location ainsi que la diffusion de parties de programmes en vue d'une utilisation en dehors du cercle familial privé. En cas de non-respect de cette condition, le client dégage Swisscom de toute responsabilité.

### 3.4 Protection des mineurs

La protection des mineurs relève de la responsabilité du client. Des mesures de protection des mineurs sont préinstallées sur la Swisscom TV Box 2.0. Celles-ci peuvent être modifiées par le client, ce dont il assume la responsabilité.

## 4. Appareils nécessaires et configurations requises

---

### 4.1 Généralités

Pendant toute la durée de service, le client est responsable de l'acquisition, de l'installation et de la mise à jour de terminaux récents en état de fonctionnement. Des informations sur les appareils nécessaires et les configurations requises peuvent être consultées sur [www.swisscom.ch/tv](http://www.swisscom.ch/tv). Pour la télémaintenance de la Swisscom TV Box 2.0 (4.2 et 4.3), nous renvoyons au chiffre 4 des CGV. Swisscom est en outre autorisée à transférer et à gérer dans ses systèmes les informations relatives aux appareils connectés avec la Swisscom TV Box 2.0 et à la qualité de transmission qu'ils offrent.

### 4.2 Swisscom TV Box 2.0 (non compatible UHD)

La Swisscom TV Box 2.0 (IP1200) non compatible UHD, de même que la télécommande spéciale et les autres éléments matériels éventuels (ci-après dénommés globalement «matériel») sont mis à la disposition du client pendant la période d'abonnement au service. Ce matériel demeure la propriété de Swisscom pendant toute la durée de service. Swisscom se réserve à tout moment le droit de procéder à un échange de matériel. En cas de matériel défectueux, elle veille à procéder rapidement à son remplacement à l'identique. Le client est responsable de l'utilisation soignée par lui-même du matériel mis à sa disposition par Swisscom, ainsi que de son utilisation conforme au contrat. Toute autre utilisation que celle prévue dans les CP TV 2.0 est expressément interdite, à savoir l'ouverture du boîtier de la Swisscom TV Box, la réalisation d'interventions sur les logiciels ou le matériel par le client lui-même ou par des tiers, le fait de confier le matériel à des tiers, ainsi que le raccordement à un réseau différent de celui stipulé au contrat. Le client porte la responsabilité de la perte et de toutes les dégradations du matériel résultant d'une utilisation inappropriée ou



## Conditions particulières Swisscom TV 2.0

d'une usure anormale. La souscription d'une assurance couvrant le matériel est à la charge du client.

### 4.3 Swisscom TV Box 2.0 UHD

Il incombe au client d'acheter la Swisscom TV 2.0 UHD (IP 1400), dont il devient alors propriétaire. Les prestations de garantie offertes par Swisscom pour la Swisscom TV Box 2.0 UHD figurent sur le bon de garantie, le bulletin de livraison ou le ticket de caisse joints.

**Pour la Swisscom TV Box 2.0 UHD, que Swisscom propose gratuitement, Swisscom se réserve le droit de fournir des appareils à l'état neuf (et non pas des appareils neufs d'usine).**

**La Swisscom TV Box 2.0 UHD permet de profiter de l'ultra haute définition lorsque les spécifications de Swisscom concernant l'UHD sont remplies.**

En cas d'exportation de la Swisscom TV Box 2.0, l'acheteur ou le propriétaire est tenu de se conformer le cas échéant aux lois suisses et internationales applicables en matière de contrôle des exportations et aux éventuelles dispositions en matière d'embargo et de sanctions.

## 5. Droits immatériels

### 5.1 Généralités

Tous les logiciels sont protégés par le droit d'auteur. Swisscom et ses fournisseurs accordent au client pour la durée du contrat une licence limitée, non exclusive, non transmissible, révocable et non sous-licenciable pour l'utilisation exclusive des logiciels concernant Swisscom TV 2.0 avec le matériel inclu dans la livraison. Swisscom et ses fournisseurs conservent l'intégralité des droits relatifs aux logiciels. Swisscom et ses fournisseurs ne peuvent exclure le fonctionnement ininterrompu et sans perturbations des logiciels.

Le client n'est pas autorisé à modifier, adapter ou traduire les logiciels mis sous licence par Swisscom et ses fournisseurs. Il n'est pas non plus autorisé à les reconstituer, les décompiler ou les désassembler par ingénierie inverse ni à réaliser un travail dérivé des logiciels. De même, le client ne peut dupliquer les logiciels, ni les rendre accessibles via un forum sur un ordinateur public ou par une diffusion en «shareware». Swisscom et ses fournisseurs peuvent à tout moment retirer la licence en cas de non-respect de ces dispositions par le client. Le client répond de la violation des dispositions de la licence et de prétentions de tiers susceptibles d'en découler. En cas de plainte contre Swisscom ou ses fournisseurs, le client libère Swisscom et ses fournisseurs de toute prétention de tiers.

### 5.2 Responsabilité

En complément aux points 11 et 12 des CGV, une responsabilité pour négligence légère ou moyenne est totalement exclue en cas de dommages causés par les logiciels de fournisseurs.

### 5.3 Open Source Software

Le firmware intégré dans ce produit peut contenir des composants de logiciels de tiers protégés par des droits d'auteur. Ceux-ci sont concédés sous licence en vertu de licences open source ("Open Source Software") et ne sont pas couverts par les conditions d'utilisation de Swisscom. L'Open Source Software est mis à disposition, dans la mesure permise par la loi, sans responsabilité et sans aucune garantie. Plus d'informations sur les Open Source Software et leurs licences se trouvent sur [www.swisscom.ch/opensource](http://www.swisscom.ch/opensource). En utilisant ce produit, le client accepte les conditions de licence d'Open Source Software.

## 6. Protection des données

**Swisscom rassemble les données des clients issues de l'utilisation des prestations de services TV 2.0 et les enregistre**

**dans sa base de données ou chez des partenaires à l'étranger. Swisscom choisit ses partenaires avec le plus grand soin et s'assure que ceux-ci garantissent la sécurité des données. Par ailleurs, Swisscom oblige ses partenaires à utiliser les données des clients exclusivement aux fins convenues, et à traiter les données uniquement de la façon dont elle est elle-même habilitée à le faire. Sur la base de l'exploitation de ces données, Swisscom peut faire parvenir au client des recommandations pour certains programmes et/ou de la publicité pour des produits de Swisscom et/ou de tiers. Les clients ont la possibilité d'interdire à tout moment l'exploitation personnalisée de leurs données. Swisscom utilise des données anonymisées pour une conception appropriée de ses offres.**

## 7. Garantie/responsabilité

Swisscom met à disposition une Swisscom TV Box 2.0 spécialement conçue pour TV 2.0. Pour l'utilisation de TV 2.0 au moyen d'appareils autres que la TV Box 2.0, les fournisseurs tiers proposent du matériel et des logiciels permettant de visionner les programmes ou d'effectuer des enregistrements. Swisscom ne fournit aucune garantie quant au bon fonctionnement de Swisscom TV 2.0 avec ce matériel et ces logiciels.

En cas d'utilisation simultanée des prestations de télévision et d'Internet de Swisscom, les capacités des prestations Internet peuvent être temporairement limitées. Swisscom n'assume aucune responsabilité pour de tels dysfonctionnements dans l'étendue de la prestation.

Swisscom et ses fournisseurs déclinent toute responsabilité quant à l'exactitude, l'exhaustivité, l'actualité, la légalité et la disponibilité de contenus élaborés par des tiers, pouvant être consultés auprès de tiers ou rendus accessibles via TV 2.0.

Sauf disposition légale contraire, toute responsabilité liée à la perte d'enregistrements est exclue.

## 8. Durée, résiliation

### 8.1 Durée minimale de service et généralités sur la résiliation

La durée minimale pour le service TV 2.0 correspond à celle du pack de prestations Swisscom qui a été choisi. Des informations à ce propos, ainsi que sur les modalités de résiliation du pack de prestations concerné, sont disponibles sur [www.swisscom.ch/tv](http://www.swisscom.ch/tv).

### 8.2. Autres services

**Si le client souscrit simultanément avec son abonnement à TV 2.0 un autre service avec une durée minimale (Télé Club, achat d'appareil à crédit, etc.) et s'il résilie le pack de prestations comprenant TV 2.0, il reste redevable, pour les autres services, des redevances répétitives ou des traites dues jusqu'à la fin de la durée minimale. Ces sommes sont payables immédiatement.**